



Commissariat Général au Développement Durable
Institut National de la Consommation



LA CONSOMMATION COLLABORATIVE : UN ATOUT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE ?

Colloque 17 mai 2016

OUVERTURE

LAURENCE MONNOYER-SMITH, COMMISSAIRE GENERALE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La thématique sur laquelle porte notre conférence se trouve au cœur d'un ensemble de préoccupations convergentes du Commissariat général au développement durable (CGDD), liées à la fois à l'évolution des comportements et des modes de vie, au problème de l'utilisation des ressources, et au développement de l'économie numérique. Le sujet de la consommation collaborative peut donc être abordé sous de multiples angles d'attaque.

Ce sujet peut donner l'impression d'avoir déjà été longuement traité. En effet, il a fait l'objet de nombreux programmes de recherche. Toutefois, le programme MOVIDA, développé en collaboration avec l'ADEME et la Direction de la recherche et de l'innovation du CGDD, pose une série de questions essentielles sur lesquelles il est important de s'attarder. Ces questions ont trait notamment à la nature de l'évolution des comportements étudiés, considérée dans le cadre de la transition écologique. Des interrogations nouvelles sont également soulevées autour des notions de gratuité, de partage, de cycles de vie, etc.

Nous continuons donc à travailler sur ce sujet, malgré l'abondance d'ouvrages qui lui sont consacrés, compte tenu de l'hétérogénéité des approches possibles.

Le CGDD a souhaité organiser ce colloque en partenariat avec l'Institut national de la consommation (INC) pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la vulgate qui tourne autour des notions de consommation et d'économie collaboratives dans l'espace public ne nous satisfait pas. Nous souhaitons retravailler les définitions. La consommation collaborative peut être appréhendée de différentes façons, mais la définition que nous proposons de reprendre aujourd'hui est la suivante, tirée d'un avis du Comité économique et social européen (CESE) paru au Journal officiel de l'Union européenne en juin 2014 : « *la consommation collaborative ou participative peut être définie comme la manière traditionnelle de partager, d'échanger, de prêter, de louer et d'offrir repensée à la faveur de la technologie moderne et des communautés* ».

La consommation collaborative ne se résume pas à une forme de « ripolinage » appliquée à des pratiques anciennes. Il est évident que, depuis que les voitures existent, nous les prêtons, nous les partageons, etc., et réalisons ainsi des économies en matière de mobilité. En un sens, la notion de covoiturage existe depuis la naissance de la voiture. Toutefois, ces activités de partage et d'échange ont pris un nouvel essor avec le développement des innovations numériques et l'invention croissante de services et d'activités reposant sur l'échange et le partage.

C'est bien ce changement d'échelle qui nous paraît important.

La question que nous nous posons est la suivante : dans quelle mesure ce changement d'échelle transforme-t-il l'activité économique qui repose sur ces pratiques anciennes et dans quelle mesure ces pratiques anciennes reconfigurées par le numérique préfigurent-elles un véritable changement de société ?

À travers ce colloque, notre objectif est également de parvenir à prendre du recul pour étudier ce sujet avec une certaine objectivité. De nombreuses publications y sont consacrées. Or, elles sont souvent très critiques. Notre but est, au contraire, de nous interroger sur cette tendance sans préjugés, ou, à tout le moins, en identifiant bien les points de vue qui sont les nôtres et en les assumant et en multipliant les approches. Il n'est pas question de faire preuve d'un optimisme béat, mais d'essayer de comprendre la correspondance possible qui unit la transition écologique et l'économie collaborative.

Après un état des lieux de la consommation collaborative en France présenté par Jean-Pierre Loisel, de l'INC (réalisé sur la base d'un travail important conduit en 2014 et 2015 par la Direction générale des entreprises – DGE – dans le cadre du Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques – PIPAME), une première table ronde traitera des premiers aspects de cette consommation. Il y sera question essentiellement d'économie circulaire, des motivations des consommateurs à y participer, et de leur engagement à investir dans des entreprises vertueuses sur le plan social et environnemental.

2

Cette première table ronde sera suivie d'une seconde, consacrée aux effets de la consommation collaborative sur la transition énergétique et écologique.

L'idée selon laquelle l'économie du partage est bonne pour l'environnement revient en effet régulièrement. Cette économie s'appuyant sur la consommation d'objets déjà utilisés, elle tend à améliorer le cycle de vie des produits. C'est ce que décrit Jeremy Rifkin dans *L'Âge de l'accès – La nouvelle culture du capitalisme* : dans une approche économique de la fonctionnalité, l'usage devient prépondérant, et il est possible d'envisager une vie « servicielle » allant de pair avec le développement des produits. Cette vie « servicielle » étant partagée, elle permet des consommations collaboratives dont l'empreinte sur la planète serait réduite.

Plusieurs travaux pluridisciplinaires financés et coordonnés par le ministère de l'environnement et par l'ADEME cherchent à mesurer l'impact des pratiques collaboratives, qui pourraient générer des perturbations dans des secteurs économiques entiers.

En réalité, le calcul qui ressort de ces études n'est pas toujours si bénéfique qu'il n'y paraît. Le développement de l'économie collaborative n'est pas sans s'accompagner d'effets secondaires sur lesquels il convient de s'interroger. Telles sont les questions qui feront l'objet de la seconde table ronde.

Les transitions qui se profilent comportent de très nombreux défis. Pour les comprendre et y répondre, il est important de faire dialoguer des institutions, des disciplines, des acteurs et des points de vue différents sur cette thématique. C'est pourquoi nous nous associons à l'INC pour poursuivre nos efforts dans ce

domaine. En effet, l'éducation à une consommation plus responsable fait partie des missions d'information des consommateurs qui incombent à l'INC. Or il s'agit d'un sujet sur lequel le CGDD travaille tout particulièrement.

Je remercie Jean-Pierre Loisel pour sa présence. J'espère qu'il nous démontrera que l'économie collaborative constitue une opportunité pour la transition énergétique et écologique. Il convient toutefois également d'analyser et de comprendre ses limites et ses effets.

Loin d'être un simple effet de mode, l'économie collaborative constitue un mouvement de fond irréversible sur lequel s'appuie un immense potentiel numérique. La France a déjà adopté massivement cette tendance. Ce matin, j'étais en déplacement à l'Institut national de l'information géographique forestière (IGN), et j'ai pu y constater que les services de partage et d'échange ne cessaient de se développer, notamment dans le domaine du tourisme. L'utilisation d'outils augmentés de géolocalisation montre à quel point la production et la consommation de données collaboratives ont permis de construire des services, marchands ou non marchands, sur lesquels repose une partie de notre potentiel d'emplois.